

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 30 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Stéphan BEUGÉ | - Mme Karine PAVIZA |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Serge HÉGRON | |

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX SUITE A LA RELANCE POUR INFRUCTUOSITE DU
MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PREAU POUR LA MAISON DES
PECHEURS**

L'accueil de groupes scolaires est de plus en plus important sur nos sites touristiques. Afin de les recevoir dans les meilleures conditions, nous avons fait le constat qu'il manquait un espace sur le site de la maison des pêcheurs, pour animer les ateliers pédagogiques et accueillir ces groupes. Grand Lieu Communauté souhaite donc construire un préau à la maison des pêcheurs. Pour ce faire, Grand Lieu Communauté s'est adjoint les services d'un Maître d'œuvre, CAN-IA.

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 28 octobre 2022 une consultation selon une procédure adaptée pour un marché de travaux relatif à la construction d'un préau à la maison des pêcheurs.

Le marché est composé de 4 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre - VRD
- Lot 2 : Charpente bois – bardage
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures

Par une décision du 1^{er} décembre 2022, la procédure adaptée pour le marché public de travaux relatif à la construction d'un préau pour la maison des pêcheurs à PASSAY a été déclarée sans suite,

- pour motif d'infructuosité suite à l'absence d'offre pour les lots n°1, 2 et 3,
- pour motif d'intérêt général pour le lot n°4. Une offre avait été déposée pour ce lot et cela ne permettait pas une concurrence suffisante.

La collectivité a décidé de relancer une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée le 27 janvier 2023, par un appel direct à la concurrence auprès de plusieurs entreprises, par courriel.

Le marché est composé de 4 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre - VRD
- Lot 2 : Charpente bois – bardage
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures

La date de remise des offres était fixée au 03 mars 2023 à 15h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de :

- 2 offres pour le lot 1
- 1 offre pour le lot 2
- 2 offres pour le lot 3
- 2 offres pour le lot 4

Les critères de jugements des offres étaient : 60% prix des prestations ; 40% valeur technique de l'offre.

Considérant l'analyse des candidatures et des offres, puis leur classement, il est proposé de retenir pour chacun des lots l'offre économiquement la plus avantageuse :

* D'attribuer le **Lot 1** (Gros oeuvre - VRD) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit **SOURISSEAU SARL**, ZAE DES ETANGS, RUE BARTHELEMY THIMONNIER, 85130 LES LANDES GENUSSON, pour le montant d'offre contrôlé de **25.786,80 € HT**, ou **30.944,16 € TTC**. ;

* D'attribuer le **Lot 2** (Charpente bois - bardage) à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit **TOITURE ET SOLUTIONS BOIS**, 15 RUE DE L OUCHE CHANTREAU, 44640 LE PELLERIN, pour le montant d'offre contrôlé de **20.372,30 € HT**, ou **24.446,76 € TTC**. ;

* D'attribuer le **Lot 3** (Couverture) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit **COUVERTURE ZINGUERIE FORGEAU**, 4 RUE DES VIGNES, 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES, pour le montant d'offre contrôlé de **9.702,24 € HT**, ou **11.642,69 € TTC**. ;

* D'attribuer le **Lot 4** (Menuiseries extérieures) au groupement d'entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit **SARL CLAC** (mandataire), **ATELIER MAINS LIBRES** (cotraitant) 24 RUE DE LA MITRIE, 44000 NANTES pour un montant forfaitaire de **26 319 € HT** ou **31.582,80 € TTC**.

Le montant d'attribution total s'élève à **82.180,34 € HT**, ou **98.616,41 € TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'attribuer le **Lot 1** (Gros oeuvre - VRD) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit **SOURISSEAU SARL**, ZAE DES

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 044-244400436-20230531-DE117-B300523-DE

S2LO

ETANGS, RUE BARTHELEMY THIMONNIER, 85130 LES LANDES G
d'offre contrôlé de 25.786,80 € HT, ou 30.944,16 € TTC. ;

Article 2 : D'attribuer le Lot 2 (Charpente bois - bardage) à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit TOITURE ET SOLUTIONS BOIS, 15 RUE DE L OUCHE CHANTREAU, 44640 LE PELLERIN, pour le montant d'offre contrôlé de 20.372,30 € HT, ou 24.446,76 € TTC. ;

Article 3 : D'attribuer le Lot 3 (Couverture) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit COUVERTURE ZINGUERIE FORGEAU, 4 RUE DES VIGNES, 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES, pour le montant d'offre contrôlé de 9.702,24 € HT, ou 11.642,69 € TTC. ;

Article 4 : D'attribuer le Lot 4 (Menuiseries extérieures) au groupement d'entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SARL CLAC (mandataire), ATELIER MAINS LIBRES (cotraitant) 24 RUE DE LA MITRIE, 44000 NANTES pour un montant forfaitaire de 26 319 € HT ou 31.582,80 € TTC.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 6 : D'autoriser M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à chacun des 4 lots.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services et le comptable du centre des finances publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE117-B300523

Publié sur le site internet le : 01/06/23

Fait à La Chevrolière, le 31 mai 2023,

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 01/06/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

